

**Studéa Rouen Constantine
Rouen (76)**

Etudiants - NEXITY STUDEA

NUMÉRO DE DOSSIER : 8160A

COORDONNÉES	
Résidence	Studéa Rouen Constantine 21 Rue Saint Filleul 76000, Rouen
Exploitant	NEXITY STUDEA 67 rue Arago 93585, Saint-Ouen 0820 830 820 studea-proprietaires-region1@nexity.fr
Cabinet de Syndic	LAMY ROUEN 7, bis boulevard de la Marne 76002, Rouen 02 35 15 77 80 JBCOUVRAT@lamy-immobilier.fr
Notaire programme	SCP PANTOU CARRION NOTAIRES ASSOCIES 45 Boulevard De La Liberté 59000, Lille, 03.27.14.90.26 maxime.carrion@notaires.fr
Référence cadastrale	Section KW n°392

DÉTAILS DU BIEN VENDU	
Total HT	66 000 €
Dont prix meubles anciens HT	600 €
Dont prix honoraires HT	5 600 €
Montant TVA	1 120 €
Total TTC	67 120 €
Frais Notaire	6 500 €
Total acte en mains	73 620 €
Rentabilité brute HT / HT	4.7 %
Numéro copropriété	123
Numéro d'exploitation	124
Type de lot	T1
Surface	17.33 m ² Carrez
Niveau / étage	4
Balcon	
Parking	Non
Classe énergie	C

DONNÉES FINANCIÈRES	
Charges de copro non récupérables (annuel)	274 €
Fonds de travaux (annuel)	0 €
Taxe foncière (2025)	219 €
Dont TOM remboursée	0 €
COPROPRIÉTÉ	
Date de la dernière AG	23/03/2026
Propriété des locaux d'exploitation	
Année de construction	2017
DAT et livraison	31/08/2017

DONNÉES D'EXPLOITATION	
Durée et début du bail	10 ans ferme - (31/08/2017 - 30/08/2027)
Loyer annuel HT	3 098 €
Mode d'indexation	Annuelle - IRL à 85% - plafonnée à 2%
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605
Classement de résidence de tourisme	non
COMMENTAIRE	
Il est prudent de prévoir 1.500 € HT pour des travaux / mobilier. Loyer après indexation au 01/10/2026. Lot en sortie de Censi-Bouvard actabilité au 01/09/2026.	

Sécurisation de la location

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 17/06/2026 à 17:56